



Collège
François-Delaplace

ACCUEIL - INFORMATIONS 2018-2019

Un guide de référence à
conserver toute l'année!

INDEX

Absences, maladie, rendez-vous, assurances	9
Accès dortoir – chambres – classes	13
Activités parascolaires	12
Adresses de messagerie	6
Arrivée et départ	9
Bibliothèque	11
Calendrier scolaire	2
Conseil étudiant	11
Dates à retenir	8
Étude – récupération	10
Fermeture du Collège le vendredi	9
Gala Méritas	11
Horaires	12
Informatique	13
Loterie CFD	11
Personnel du Collège	3
Politiques du Collège	14
Projet éducatif	7
Rappels	11
Service de la comptabilité	10
Sorties des élèves au village	12
Sortie des élèves en voiture	12
Tempête de neige	10
Transport	10, 17

PERSONNEL DU COLLÈGE FRANÇOIS-DELAPLACE

Directeur général	M. André Ricard, p. 251
Responsable de la résidence et de niveau 1-2	Mme Eliane Jacques, p.243
Responsable de niveau 3 à 5 et T.E.S.	Mme Stéphanie Lamontagne, p.248
Responsable pédagogique 1 ^{re} à 2 ^e secondaire	Mme Marie-Ève Bernier, p.236
Responsable pédagogique 3 ^e secondaire	Mme Nancy Labonté, p. 236
Responsable pédagogique 4 ^e à 5 ^e secondaire	Mme Louise Larouche, p. 236
Responsable des finances et du transport	Mme Chantal Dion, p.257
Secrétaire	Mme Estelle Boudreau, p.237

PERSONNEL ENSEIGNANT

Première secondaire

Anglais enrichi	Mme Nancy Labonté
Anglais régulier	Mme Bethany Bouchard
Arts plastiques	Mme Louise Larouche
Éducation physique et à la santé	M. Jean-François Turcotte
Éthique et culture religieuse	Mme Annick Gobeil
Français	Mme Marie-Ève Bernier
Géographie	Mme Audrey Langlois
Histoire et éducation à la citoyenneté	Mme Annick Gobeil
Mathématiques	Mme Annie Binette
Sciences et technologie	Mme Annie Binette

Deuxième secondaire

Anglais enrichi	Mme Nancy Labonté
Anglais régulier	Mme Bethany Bouchard
Arts plastiques	Mme Louise Larouche
Éducation physique et à la santé	M. Jean-François Turcotte
Éthique et culture religieuse	Mme Annick Gobeil
Français	Mme Marie-Ève Bernier
Géographie	Mme Audrey Langlois
Histoire et éducation à la citoyenneté	Mme Annick Gobeil
Mathématiques	M. Dominic Paul
Sciences et technologie	M. Hugues Durand-Letendre

Troisième secondaire

Anglais enrichi	Mme Nancy Labonté
Anglais régulier	Mme Bethany Bouchard
Arts plastiques	Mme Louise Larouche
Éducation physique et à la santé	M. Jean-François Turcotte
Français	Mme Isabelle Grenier

Histoire du Québec et du Canada
Mathématiques
Projet personnel d'orientation
Sciences et technologie

Mme Audrey Langlois
M. Hugues Durand-Letendre
Mme Louise Larouche
Mme Annie Binette

Quatrième secondaire

Anglais enrichi
Anglais régulier
Arts plastiques
Éducation physique et à la santé
Éthique et culture religieuse
Français
Histoire du Québec et du Canada
Mathématiques CST
Mathématiques SN
Sciences et technologie/science
de l'environnement

Mme Bethany Bouchard
Mme Nancy Labonté
Mme Louise Larouche
M. Jean-François Turcotte
Mme Annick Gobeil
Mme Isabelle Grenier
Mme Audrey Langlois
Mme Annie Binette
M. Dominic Paul
M. Dominic Paul

Cinquième secondaire

Anglais enrichi
Anglais régulier
Arts plastiques
Chimie
Éducation financière
Éducation physique et à la santé
Éthique et culture religieuse
Français
Mathématiques SN
Monde contemporain
Multi-arts
Physique
Sciences humaines

Mme Bethany Bouchard
Mme Nancy Labonté
Mme Louise Larouche
M. Hugues Durand-Letendre
Mme Audrey Langlois
M. Jean-François Turcotte
Mme Annick Gobeil
Mme Isabelle Grenier
M. Hugues Durand-Letendre
Mme Audrey Langlois
Mme Louise Larouche
M. Dominic Paul
Mme Nancy Labonté

Programmes particuliers

Concentration volleyball
Équitation

M. Jean-François Turcotte
M. André Ricard

RÉSIDENCE

Dortoir 4 - 1^{re} à 2^e secondaire

Mme Alexandra Faucher

Mme Dominique Ethier

Mme Laurie Hamel

Chambres - 3^e à 5^e secondaire

Mme Dominique Audette-Gauthier

Mme Cynthia Patterson

PERSONNEL NON-ENSEIGNANT

Conseillère en orientation

Responsable de la bibliothèque

Animatrice de pastorale

Mme Eloïse René

Mme Annick Gobeil

Mme Sylvie Pelletier

PERSONNEL DE CUISINE

Chef cuisinier

Aide générale à la cuisine

M. Eric Landry

Mme Eloïse Landry

Mme Céline Simard

ADRESSES DE MESSAGERIE

Voilà un moyen simple et efficace de communiquer avec l'un ou l'autre des membres du personnel.

Directeur général

André Ricard

aricard@moncfd.net

Responsable de la résidence et responsable de niveau 1 et 2

Eliane Jacques

rrs@moncfd.net

Responsable de niveau 3 à 5 et technicienne en éducation spécialisée

Stéphanie Lamontagne

slamontagne@moncfd.net

Secrétaire

Estelle Boudreau

secretariat@moncfd.net

Responsable des finances

Chantal Dion

comptabilite@moncfd.net

Conseillère en orientation

Eloïse René

co@moncfd.net

Animatrice de pastorale

Sylvie Pelletier

pastorale@moncfd.net

Éducatrices à la résidence

Dominique Audette-Gauthier

daudette@moncfd.net

Dominique Ethier

dethier@moncfd.net

Alexandra Faucher

afaucher@moncfd.net

Laurie Hamel

lhamel@moncfd.net

Cynthia Patterson

cpatterson@moncfd.net

Enseignant(e)s

Marie-Ève Bernier

mebernier@moncfd.net

Annie Binette

abinette@moncfd.net

Bethany Bouchard

bbouchard@moncfd.net

Hugues Durand-Letendre

hdletendre@moncfd.net

Annick Gobeil

agobeil@moncfd.net

Isabelle Grenier

igrenier@moncfd.net

Nancy Labonté

nlabonte@moncfd.net

Audrey Langlois

alanglois@moncfd.net

Louise Larouche

llarouche@moncfd.net

Dominic Paul

dpaul@moncfd.net

Jean-François Turcotte

jturcotte@moncfd.net

NOTRE PROJET ÉDUCATIF

Notre mission

La mission éducative du Collège François-Delaplace est basée sur des valeurs communes qui guident nos actions quotidiennes. Cette mission s'articule autour des besoins des jeunes filles et des enjeux de la société. Notre école vise le développement du potentiel intellectuel, spirituel, social et créatif de l'élève.

Notre école s'engage par le fait même à promouvoir le respect de soi et de l'autre à travers les relations interpersonnelles ainsi qu'à encourager l'élève à se définir et à évoluer en tant qu'individu.

De plus, le développement de l'élève s'inscrit dans un contexte favorisant l'ouverture à l'autre et à la société qui l'entoure.

Nos valeurs

Les membres de la communauté éducative adhèrent aux valeurs suivantes :

- le respect de soi et des différences
- le dépassement dans l'effort
- la confiance et la maîtrise de soi
- l'ouverture à l'autre
- l'amitié et l'écoute
- la coopération
- l'autonomie
- la justice et l'intégrité
- l'engagement

Notre engagement

L'engagement est le fait de participer avec dynamisme et passion à la réalisation de son travail. On le perçoit dans les paroles, les actions et les attitudes.

La mesure la plus sûre de l'engagement se retrouve dans le dépassement que chaque membre de la communauté éducative est prêt à accomplir pour atteindre la mission.

Chaque regroupement de notre communauté éducative constitué des membres de la direction, des membres du personnel, des élèves, des parents et du conseil d'administration a établi un consensus envers ses engagements.

DATES À RETENIR

12	septembre	Photos des élèves en après-midi
4	octobre	Anniversaire de naissance de François Delaplace
13	octobre	Portes ouvertes au CFD et examen d'admission
3	novembre	Examens d'admission pour les futures élèves de 1 ^{re} secondaire
22	novembre	Rencontre parents/membres du personnel
1	décembre	Journée mondiale de la lutte contre le SIDA
20	décembre	Fête de Noël à la résidence
21	décembre	Départ des élèves pour le congé des fêtes (12h00)
3	février	Anniversaire de naissance de Jeanne-Marie Moisan
22	février	Rencontre parents/ membres du personnel
	mars	Mois de la nutrition
8	mars	Journée internationale de la femme
22	avril	Journée de la terre
29	avril	Gala des François
	mai	Mois de l'activité physique et du sport étudiant
2	juin	Gala Méritas
6	juin	Journée récréative

ABSENCES, MALADIE, RENDEZ-VOUS

En cas de maladie ou de blessure, l'élève peut se référer aux éducatrices en soirée et au secrétariat de l'école en journée. **En cas d'absence, le parent doit aviser l'école par téléphone.**

Si, à cause de maladie ou d'un accident, l'élève ne peut participer aux cours d'éducation physique et à la santé, un billet du médecin doit être apporté au secrétariat. **Un adulte vous avisera si vous devez venir chercher votre fille lorsqu'elle est malade ou blessée.**

Visite chez le médecin

Les seules occasions pour lesquelles l'école assure la visite chez le médecin ou à l'hôpital sont lorsqu'une **urgence** survient et que le parent, à cause de la distance trop éloignée, ne peut s'y rendre. Tout autre rendez-vous médical est assuré par les parents.

Les coûts engendrés pour la visite chez le médecin seront facturés aux parents.

Carte d'assurance-maladie

Votre fille doit toujours avoir sa carte d'assurance-maladie avec elle.

Médicaments et autres

Nous vous rappelons que chaque élève doit avoir en sa possession tout ce dont elle a besoin : serviettes hygiéniques, tampons, diachylons, Tylenol, Advil, etc. **Aucun médicament ne sera remis par le personnel du Collège sauf en cas d'urgence (Gravol, Tylenol et Benadryl seulement).**

ASSURANCES

Un régime d'assurance protège les élèves 24 heures par jour, 365 jours par année. Le document est disponible dans la section parents de notre site internet.

ARRIVÉE LE DIMANCHE SOIR

Il est possible d'arriver à partir de 19h30. L'entrée des dernières élèves s'effectue au plus tard à 20h30 par l'entrée des élèves.

Si un contretemps survient (arrivée plus tard en soirée ou le lendemain) bien vouloir nous avertir le plus tôt possible **par téléphone au 819-837-2882**. Si l'étudiante entre le lundi matin, elle doit le faire entre 6h30 et 8h00.

FERMETURE DU COLLÈGE LE VENDREDI

Le vendredi ou la dernière journée de classe de la semaine, le Collège ferme ses portes à 17h00. Aucune élève n'est autorisée à rester au Collège après cette heure. **Prendre note que le secrétariat est ouvert jusqu'à 16h30.**

DÉPART ET/OU RENDEZ-VOUS

Si votre fille doit quitter le Collège dans la semaine, merci de nous le signifier par courriel ou par un billet signé d'un parent. Si votre fille est accompagnée d'une autre élève, bien vouloir vérifier auprès d'une responsable si elle en est autorisée par son parent. **En tout temps, lorsque vous venez chercher votre fille, vous devez passer par l'entrée principale du Collège (secrétariat).**

TRANSPORT

Si vous avez des questions concernant le transport, veuillez contacter Mme Chantal Dion. Le transport commence le jeudi **30 août**.

Pour une question de sécurité, il est important que le parent confirme au secrétariat tout changement de transport concernant sa fille. Ceci est obligatoire dès que l'endroit d'embarquement ou de débarquement diffère de celui habituellement utilisé ou lorsque l'élève ne prend pas le transport. Si possible, nous aviser une journée à l'avance.

SERVICE DE LA COMPTABILITÉ

Vous pouvez rejoindre Mme Chantal Dion de 7h30 à 16h30 du lundi au jeudi pour toutes questions concernant la comptabilité (poste 257).

TEMPÊTE DE NEIGE

Considérant que 85 % des élèves sont pensionnaires, les cours ont toujours lieu même s'il y a tempête. Pour les élèves externes, si vous jugez non sécuritaire de transporter votre fille, il vous est possible de la garder à la maison pour la journée (merci de signaler l'absence au secrétariat du Collège).

Transport des pensionnaires

La décision de suspendre ou de modifier le transport des pensionnaires se prend par les quatre directeurs généraux des écoles desservies par le transport. Cette décision est prise en collaboration avec les transporteurs.

Le vendredi : il se peut que les autobus partent plus tôt si nécessaire. **Chaque élève rejoint un parent par téléphone pour l'informer et confirme l'appel à la direction de l'école.**

Le dimanche : le transporteur doit évaluer son circuit et contacter la direction de l'école. S'il ne peut effectuer le transport, un message sera laissé sur le répondeur du Collège à partir de 16h00 au 819-837-2882 afin de donner l'information aux parents. Le transport a alors lieu le lendemain soir aux heures habituelles.

COMMUNAUTÉ D'ÉTUDE - RÉCUPÉRATION

Communauté d'étude - organisation du travail

Le lundi matin, une période de 30 minutes est prévue à l'horaire pour l'organisation du travail des élèves. Du mardi au jeudi après le dîner, une période pour la communauté d'étude est prévue à l'horaire. C'est le moment de la journée qui est réservé aux devoirs, à l'étude et à la réalisation des travaux scolaires. Cet accompagnement scolaire, supervisé par des enseignants, permet à chacune de nos élèves de recevoir l'aide dont elles ont besoin et d'assurer un suivi adapté à chacune d'entre elles.

Récupération

Tout au long de l'année, tous les enseignants offrent des périodes de récupération. Si vous désirez que votre fille soit obligatoirement présente à ces moments d'aide ou si vous vous posez des questions à ce sujet, n'hésitez pas à communiquer avec votre responsable pédagogique de niveau (1^{re} et 2^e secondaire - Marie-Ève Bernier, 3^e secondaire- Nancy Labonté, 4^e et 5^e secondaire Louise Larouche) ou avec l'enseignant concerné.

GALA MÉRITAS

Chaque année, en juin, une soirée Méritas est organisée au Collège. Les élèves qui se sont démarquées tout au long de l'année par leur travail assidu, leur personnalité ou leur persévérance y sont honorées. Une partie du gala est également consacrée aux méritantes sportives. Tous les membres du personnel sont fiers de convier les élèves méritantes ainsi que leurs parents à cette soirée spéciale afin de leur rendre hommage.

BIBLIOTHÈQUE

La bibliothèque est ouverte pendant la communauté d'étude, les midis et les soirs de 18h30 à 19h30. Tous les volumes sont prêtés pour une période de **3 semaines**. L'élève peut emprunter jusqu'à 3 volumes et/ou bandes dessinées à la fois. L'élève est responsable des livres empruntés. Des frais sont appliqués en cas de retard ou de perte.

CONSEIL ÉTUDIANT

L'élection du conseil étudiant a lieu en début d'année. Six postes sont à combler. Les élèves travaillent en collaboration avec la responsable de la résidence.

LOTÉRIE CFD

Nous possédons une licence pour la loterie CFD. Les prix à gagner seront distribués comme suit ; 1^{er} prix : 3 000\$, 2^e prix : 800\$ et 3^e prix : 100\$.

Le coût d'un billet est de 150\$. Ils seront mis en vente en début d'année : 300 billets sont mis en circulation. Votre chance de gagner est très élevée! Vous pouvez commencer dès maintenant à solliciter des gens dans votre entourage. Des informations supplémentaires suivront dans un prochain envoi courriel.

Les tirages auront lieu le 20 décembre 2018 à 9h00.

RAPPELS

Responsabilité

Il est interdit de participer au cours d'éducation physique et à la santé ou à toute autre activité sportive si l'élève refuse d'enlever ses bijoux afin d'éviter les blessures graves.

Seules les élèves inscrites à une activité sportive nécessitant des entraînements spécifiques à cette discipline sont autorisées à se trouver sur les lieux de l'entraînement.

Le Collège François-Delaplace n'est pas responsable des vols qui peuvent se produire dans les chambrettes ou les chambres. Il est de la responsabilité de votre fille de ranger ses biens précieux dans un endroit sécuritaire : son casier barré. À cet effet, tous ses objets personnels doivent être identifiés.

Fouille

En cas de doutes raisonnables, l'école se réserve le droit de visiter les casiers, les bureaux, les sacs, les bourses, les locaux de niveau, les chambres et chambrettes.

Bijoux

Les piercings ne sont pas autorisés sur les heures de classe. Aucun bijou au visage ne sera toléré.

Matériel à identifier

Il est obligatoire de bien identifier chaque pièce d'uniforme, vêtements civils et matériel scolaire. Plusieurs vêtements et autres matériels se retrouvent aux objets perdus. S'ils sont identifiés, votre fille peut les récupérer beaucoup plus facilement.

ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Le Collège propose aux filles un ensemble d'activités socioculturelles et sportives. Il y a 3 blocs d'inscriptions pendant l'année. Toutes les informations nécessaires seront remises à l'élève en septembre. Chaque élève doit obligatoirement être inscrite à au moins une activité parascolaire par session. **Votre fille pourra commencer l'activité dès que celle-ci sera payée.**

SORTIE DES ÉLÈVES AU VILLAGE

Le parent qui autorise «**occasionnellement**» sa fille à sortir au village doit savoir qu'il n'y a aucune surveillance de la part de l'école. Votre fille peut se retrouver tout autant au parc qu'au restaurant avec des ami(e)s. Vous avez reçu le formulaire à cet effet en juillet. Ce document signé nous signifie votre autorisation. L'équipe de la résidence se réserve le droit d'interdire une sortie si le comportement de l'élève n'est pas adéquat.

Heures de sorties

1^{re} à 3^e sec.: 16h15 à 17h15 (tous les jours)

4^e sec: 16h15 à 17h15 et 18h30 à 19h30 (tous les jours)

5^e sec: 16h15 à 17h15 et 18h00 à 20h30 (tous les jours)

SORTIE DES ÉLÈVES EN VOITURE

Si votre fille quitte avec un autre adulte, elle doit avoir une permission écrite d'un parent (courriel, fax ou papier) et le remettre au secrétariat avant 15h00.

Il est interdit à l'élève externe d'utiliser sa voiture de 8h30 à 16h10.

Il est interdit à l'élève pensionnaire d'utiliser sa voiture du dimanche soir au vendredi 15h10. Si votre fille doit quitter avec sa voiture en soirée, vous devez nous aviser par écrit (courriel) avant 15h00.

Il est interdit à une élève pensionnaire de prendre une autre élève comme passagère (règlementation du Ministère des transports) du dimanche soir au vendredi 15h10.

RÈGLES LORS DES SORTIES

Les règlements établis par le Collège prévalent pour toutes les sorties: politesse, langage, interdiction de fumer, de consommer des drogues, alcool, autres.

HORAIRE DES COURS

Votre fille recevra son horaire lors de son premier cours.

HORAIRE D'UNE JOURNÉE

Arrivée des élèves externes	6h30 à 8h00 **
Lever	7h15
Déjeuner	7h30 à 8h15
Reprise	7h45
Cours	8h30 à 16h10
Souper	17h00 à 17h40
Activités parascolaires	Entre 16h30 et 20h00
Collation	20h00
Montée au dortoir	20h30
Entrée le dimanche soir	de 19h30 à 20h30
Si entrée le lundi matin:	Avant 8h00

****Pour les élèves externes :** à votre arrivée entre 6h30 et 7h30, vous pouvez passer par la porte de la cuisine si la porte principale n'est pas encore débarrée. Vous devez être présente à 8h00 les vendredis pour assister à la période de formation**

ACCÈS AUX DORTOIRS - CHAMBRES – CLASSES

Les élèves de 1^{re} et 2^e secondaire ont accès à leur chambrette après les cours de 16h15 jusqu'à 17h00 puis à 19h30.

Les élèves de 3^e secondaire ont accès à leur chambre après les cours de 16h15 jusqu'à 17h00, puis à 19h00.

Les élèves de 4^e et 5^e secondaires ont accès aux chambres à partir de 16h15.

En aucun temps, les filles n'ont accès aux classes en dehors des heures de cours.

INFORMATIQUE

Quelques postes informatiques sont accessibles à la bibliothèque entre 18h30 et 19h30. Votre fille peut également utiliser ses appareils technologiques selon la charte Wi-Fi.

Vous pouvez également vous référer au guide de la pensionnaire ainsi qu'au code de vie en tout temps dans la section parents de notre site internet : www.moncfd.net.

Vous trouverez ci-dessous les politiques du Collège concernant les devoirs non-faits, la mise hors cours, la tenue vestimentaire et drogues, alcool, médicaments non-prescrits.

POLITIQUE DE DEVOIR NON FAIT (DNF)

Si l'élève est en 1^{re} ou 2^e secondaire, il aura une retenue d'une heure pour chaque DNF, et ce, à partir du troisième. En 3^e, 4^e et 5^e secondaire, l'élève a une retenue d'une heure dès son 1^{er} DNF.

DNF	Secondaire 1 et 2	Secondaire 3,4 et 5
1	Appel ou courriel par l'enseignant Pas de sanction disciplinaire	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail
2	Appel ou courriel par l'enseignant Pas de sanction disciplinaire	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension lors de ou exclusion de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre
3	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension lors de ou exclusion de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre
4	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension lors de ou exclusion de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension lors de ou exclusion de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre Rencontre avec les parents
5	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension lors de ou exclusion de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre Rencontre avec les parents	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension lors de ou exclusion de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre Rencontre avec les parents
6	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension à l'interne d'une demi-journée	Appel ou courriel par l'enseignant Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension lors de ou exclusion de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre
7	Appel par le service aux élèves Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension lors de ou exclusion de la prochaine activité parascolaire ou suspension de temps libre	Appel par le service aux élèves Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension d'une journée à l'interne
8	Appel par le service aux élèves Retenue jusqu'à la complétion du travail Suspension d'une journée à l'interne	Appel par le service aux élèves Suspension externe Rencontre avec les parents
9	Appel par le service aux élèves Suspension externe Rencontre avec les parents	Mesures adaptées au cas pouvant aller jusqu'à l'expulsion
10	Mesures adaptées au cas pouvant aller jusqu'à l'expulsion	Mesures adaptées au cas pouvant aller jusqu'à l'expulsion

POLITIQUE DE MISE HORS COURS (MHC)

L'élève qui se voit exclue d'une période de classe (mise hors cours) obtient automatiquement une retenue d'une heure le jour même pour une résidente, et le lendemain pour une externe. Si la retenue n'est pas faite dans les délais, l'élève s'expose à une deuxième retenue supplémentaire. De plus, celle-ci doit s'assurer de rencontrer l'enseignant de la matière concernée avant de réintégrer son cours dans le but de revenir sur la situation et de la régler, pour éviter des sanctions supplémentaires.

MHC	Communication aux parents	Retenue	Suspension d'une activité parascolaire ou de temps libre	Suspension de l'école
1	Enseignant	Oui	Oui	Non
2	Enseignant	Oui	Oui	Non
3	Enseignant	Oui	Oui	Non
4	Enseignant	Oui	Oui	Suspension au Collège
5	Enseignant	Oui	Oui	Non
6	Direction	Oui	Oui	Suspension au Collège
7	Enseignant	Oui	Oui	Non
8	Direction	Oui	Oui	Suspension à la maison de 1 à 3 jours
9	Direction	Oui	Oui	Non
10	Direction	Oui	Oui	Suspension indéterminée à la maison et possibilité de renvoi

TENUE VESTIMENTAIRE

a) Du début du calendrier scolaire jusqu'à la fin de celui-ci, le règlement concernant la tenue vestimentaire s'applique. Tous les élèves doivent porter les vêtements de la garde-robe scolaire en suivant les modalités qui l'accompagnent, y compris celles concernant le port du soulier de cuir noir, sans motif et autre couleur.

Ces modalités s'appliquent tous les jours de classe du calendrier scolaire de 8h00 à 16h15. À l'arrivée au Collège, les élèves doivent porter les vêtements de la garde-robe et elles quitteront vêtues ainsi.

À moins d'avis contraire, cette tenue sera aussi de rigueur à l'occasion d'activités organisées à l'extérieur comme à l'intérieur du Collège, sauf lors des exceptions définies par la direction.

Pour les cours d'éducation physique, les élèves devront porter les vêtements prévus à cet effet. Les élèves devront porter des espadrilles.

b) Sanction: L'élève qui se présente au Collège en ne respectant pas l'une ou l'autre des modalités relatives à la tenue vestimentaire est suspendue des cours et des activités tant et aussi longtemps qu'elle ne s'y conforme pas. À la troisième offense et aux suivantes, l'élève devra faire une retenue.

c) Propreté: Tout vêtement doit être propre et en bon état. Les souliers doivent être entretenus.

POLITIQUE DROGUE, ALCOOL, MÉDICAMENTS NON PRESCRITS

L'élève qui a consommé ou qui est sous l'effet d'une drogue et/ou de l'alcool et/ou d'un médicament non-prescrit :

- Rencontre avec la direction;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension à la maison de trois à cinq jours (l'élève peut être sujet au renvoi) ;
- Réflexion écrite;
- Évaluation et suivi avec un psychoéducateur (si la consommation est reliée à un problème psychosocial majeur);
- L'élève est évaluée par le biais d'un questionnaire (DEPADO).

L'élève récidiviste :

- Rencontre avec la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension d'une à deux semaines à la maison (l'élève peut être sujet au renvoi) ;
- Réflexion écrite;
- Évaluation et suivi avec un psychoéducateur (si la consommation est reliée à un problème psychosocial majeur);
- Réflexion écrite approuvée par la direction;
- Référence au Centre Jean-Patrice Chiasson.

L'élève a caché ou a eu en sa possession ou a déjà apporté de la drogue, de l'alcool ou des médicaments non prescrits :

- Rencontre avec la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Appel au service de police provincial;
- Suspension à la maison d'une à deux semaines selon l'importance de l'implication (l'élève peut être sujet au renvoi) ;
- Réflexion écrite approuvée par la direction.

L'élève fait de la vente ou de l'échange de drogues, d'alcool ou de médicaments non prescrits au Collège :

- Rencontre avec la direction ;
- Vérification dans le casier et/ou chambre;
- Appel aux parents;
- Suspension à la maison d'une durée indéterminée ;
- Appel et informations transmises au service de police provincial ;
- L'élève peut être sujet au renvoi du Collège.